

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION AVEC LES POINTS FOCaux
DU 12 JUIN 2024**

Le 12 juin 2024 s'est tenue en présentiel et en visioconférence une séance de travail entre le Secrétariat Permanent et les Points Focaux dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo (7^{ème} étage de l'immeuble ARC).

La réunion présidée par le Secrétaire Permanent de l'ITIE Congo, Monsieur Florent Michel OKOKO a eu pour ordre du jour :

- Vérification de présence ;
- Présentation des exigences de la Norme ITIE 2023 ;
- Suivi des recommandations des Rapports ITIE 2016 à 2022.

Etaient présents pour le compte des administrations publiques, les points focaux de :

- La Direction Générale du Trésor ;
- La Direction Générale des Mines ;
- La Direction Générale de l'Amont Pétrolier ;
- La Direction Générale du Portefeuille Public ;
- La Direction Générale des Impôts et des Domaines ;
- La Direction des Ressources Naturelles,
- La Direction du Fonds Forestier.

Se sont fait représenter par leurs points focaux, les sociétés suivantes :

- SNPC ;
- PERENCO ;
- SOREMI ;
- SEFYD ;
- ASIA Congo.

Enfin, le Secrétariat Permanent s'est vu représenté par l'ensemble de ses membres.

Abordant le premier point, le Secrétaire Permanent a procédé à la prise de contact avec les différents points focaux.

Concernant le deuxième point, il a effectué une brève présentation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en mentionnant son historique, ses missions, avant d'énoncer les nouvelles dispositions de la Norme ITIE 2023.

En dernier lieu, il a été présentée une liste exhaustive des recommandations non-réalisées des rapports ITIE de 2016 à 2022.

Sur ce sujet, les points focaux ont exposé les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces recommandations.

En ce qui concerne le Cadastre par exemple, il apparaît que l'obstacle principal a été le manque de ressources financières, notamment dans la mise en place des Cadastres pétroliers, miniers et forestiers.

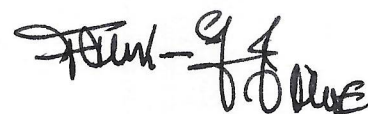
A l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre à la disposition des points focaux, la liste des documents ci-après :

- Plan de Travail 2024 - 2026 ;
- Termes de Référence de l'élaboration du Rapport ITIE 2023 par l'Administrateur Indépendant ;
- Rapport d'Avancement 2023 ;
- Rapports ITIE 2021 et 2022 ;
- Fichier de présentation de la Norme ITIE 2023 ;
- Norme ITIE 2023.

En conclusion, il a été décidé qu'une nouvelle séance de travail avec les points focaux serait organisée le 02 juillet 2024, de 11h00 à 13h00.

Les travaux qui ont commencé à 11h00, se sont achevés à 13h00.

Le Secrétaire Permanent



Florent Michel OKOKO